



filiation d'un enfant adulterin

Par **melissa95**, le **28/03/2022** à **10:27**

Bonjour

mon mari a une maitresse qui va avoir un enfant de lui..

ma question est l'enfant va t'il porter le nom de mon mari?

si oui, puis je contester?

merci

Par **youris**, le **28/03/2022** à **10:43**

bonjour,

votre mari va-t-il reconnaître cet enfant ?

il appartient aux parents de donner le nom de famille parmi les 4 possibilités prévues par la loi.

voir ce lien : [choix du nom de famille d'un enfant](#)

vous n'avez aucun droit sur le nom de famille de cet enfant.

bien entendu, cet enfant sera héritier réservataire de son père.

salutations